



## Forum mondial de l'eau Dakar

Message thématique collectif validé par le Bureau du PFE le 22 février 2022

### COOPERATION

- ⇒ **De nombreux pays ont mis en place des mécanismes de gouvernance des ressources en eau**, très souvent à l'échelle des bassins versants. L'action d'acteurs français, l'Office International de l'Eau en particulier, a été déterminante. **Ceci étant, ces mécanismes sont souvent incomplets en n'intégrant que très rarement un cycle financier vertueux et en ne s'appuyant pas suffisamment sur une connaissance détaillée des ressources en eau**
- ⇒ La faible décentralisation qui existe dans de nombreux pays en développement conduit également à un **déficit de gouvernance des services d'eau et d'assainissement** et donc à une fragilité dans l'accès à l'eau potable et à l'assainissement
- ⇒ Malgré de réelles avancées, dans de nombreux bassins partagés par plusieurs pays, **l'absence de coopération entre ces pays**, y compris pour de très grands fleuves, peut entraîner des **déséquilibres régionaux voire des conflits**
- ⇒ **Le rythme des investissements annuels est jugé entre trois et quatre fois trop faible aujourd'hui en matière d'eau et d'assainissement pour atteindre les ambitions fixées par l'Agenda 2030 et la coopération dans ce domaine encore trop limitée sur le plan financier et fait insuffisamment appel à des modes de financement mixtes ou innovants**  
OU
- ⇒ Le financement nécessaire pour atteindre l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement est estimé à 3 ou 4 fois supérieur aux investissements actuels (Banque mondiale, 2016)
- ⇒ **Cette situation empêchera l'atteinte d'un monde durable en 2030** et, si rien ne change, entrainera des retards sur les ODD 6 (eau et assainissement), 13 (climat) et 15 (vie terrestre) et des effets sur les ODD 1 (zéro pauvreté), 2 (agriculture), 3 (bonne santé), 4 (éducation), 5 (égalité entre les sexes), 8 (travail décent et croissance économique), 10 (égalité), 11 (villes), 12 (production et consommation responsable), 16 (paix)

**Dans ce contexte, les membres du Partenariat Français pour l'Eau sont convaincus de :**

- ▷ **La nécessaire prise en compte de la complexité, et donc d'une vision inclusive, territoriale et systémique (cassant les silos), dynamique et adaptative d'un développement fondé sur une gestion optimisée et intégrée de l'eau dans la nature**
- ▷ **Le fort intérêt d'inscrire les politiques et les projets dans le domaine de l'eau, au niveau des différents niveaux de territoires, en premier lieu dans les bassins versants, dans la transversalité de l'Agenda 2030 et de ses 17 ODD et de leur logique fondée sur la fixation d'objectifs pour 2030, de trajectoires, d'indicateurs, de mécanismes et d'enceintes multiacteurs de suivi des progrès**
- ▷ **L'utilité d'une appréciation des impacts des politiques et des projets par leurs maîtres d'ouvrage vis-à-vis des 17 ODD par l'utilisation de l'application Water4allSDGs**

### Les membres du PFE insistent par conséquent sur :

- ▷ **L'importance du thème** : le développement, l'équilibre et la stabilité de toutes les régions du monde, et plus particulièrement de l'Afrique, en dépendent
- ▷ **La nécessité d'un changement profond de vision, de mentalité et de culture** dans l'action publique et privée et d'approches en « biens communs »
- ▷ **La nécessaire mise en cohérence des cadrages, directives, stratégies, institutions et politiques sectorielles intéressant en priorité les ODD intégrant les 20 cibles sur l'Eau (6, 13 et 15 en priorité)** par une gouvernance appropriée aux échelles territoriales pertinentes, en priorité au niveau des bassins hydrographiques
- ▷ **L'aménagement du territoire** et la mise en place de **projets territorialisés** aux échelles qui permettent de tenir compte des spécificités, de mobiliser les acteurs et d'assurer la cohérence, et ce tout en veillant au bon fonctionnement des interfaces entre les différents niveaux
- ▷ **La nécessité d'une forte décentralisation**, de lieux de concertation multi-acteurs et, le cas échéant, de systèmes d'arbitrages légitimes et efficaces à structurer au service de l'intérêt général

### En ce qui concerne la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) :

- ▷ **La nécessité d'approches multisectorielles et territoriales pour une gestion durable et une utilisation raisonnée des ressources, en priorité au niveau des bassins versants**, qui intègrent les enjeux liés à l'eau, aux sols, au changement climatique, à la biodiversité mais aussi à l'énergie, la sécurité alimentaire et la gestion des déchets de la source jusqu'à la mer. Les économies d'eau, le renforcement de l'efficacité des usages et la préservation de l'eau dans les sols devront être fortement encouragés. Lorsque cela est possible et durable, la mobilisation de nouvelles ressources pourra être envisagée, selon les enjeux propres à chaque bassin et territoire
- ▷ **La mise en place de systèmes de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) multi-échelles**, qui supposent une gouvernance participative et multi acteurs, permet de prendre des décisions concertées entre collectivités, industriels, agriculteurs, associations et Etat pour la gestion et le partage des ressources
- ▷ **Une gouvernance transparente et participative des services d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène** pour permettre un accès effectif, durable et abordable à la totalité de la population ainsi que dans les écoles et les établissements de santé
- ▷ **La nécessité de mettre la gestion transfrontalière des bassins au cœur des préoccupations des acteurs et de faciliter la mise en place d'organismes facilitant la coopération entre les Etats**, en cohérence avec les principes fixés par la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux de l'UNEP (1992), la Convention des Nations unies sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (1997) et la résolution 63/124 de l'Assemblée générale des Nations unies sur le droit des aquifères transfrontières

### En ce qui concerne les financements et la coopération internationale :

- ▷ **Les gouvernements doivent miser sur la complémentarité des formes de financement envisageables** et permettre aux porteurs de projet un accès facilité aux financements. Diverses sources de financements sont à privilégier en choisissant celles qui sont les plus adaptées à chaque situation selon le principe des 3T (tarifs, taxes et transferts)
- ▷ **Le premier type de financement doit être interne aux pays et aux territoires, en premier lieu dans les bassins versants**. Ceci passe par la mise en place de législations sur l'eau et une volonté politique forte permettant d'installer des mécanismes vertueux au niveau des territoires (redevances et aides financières). Ces mécanismes doivent permettre l'investissement et le fonctionnement dans les infrastructures mais aussi la mise en place de systèmes d'acquisition de données et d'information et de renforcement des capacités

- ▷ **L'orientation prioritaire de l'aide internationale, notamment l'aide publique au développement, dans le respect des critères d'équité et d'universalité de l'Agenda 2030 vers les zones vulnérables (Pays les Moins Avancés, en zones urbaines mais aussi périurbaines et rurales) et en priorité sous forme de dons.** Le paradigme de l'aide devra en outre être élargi, de la fourniture d'infrastructures vers l'appui à la mise en place de services et à une gestion durable intégrant la connaissance, l'amélioration de la qualité des projets, le renforcement des capacités, l'appui institutionnel et la bonne gouvernance. Dans certaines régions pauvres, le transfert de connaissances relatives à des technologies simples peut aussi permettre d'obtenir des résultats durables à des coûts très réduits, adaptés au contexte
- ▷ **Le développement de la coopération institutionnelle entre organismes de bassins et de la coopération décentralisée entre collectivités de différents pays (Nord-Sud-Sud) constitue également une source de progrès** en permettant des échanges techniques au niveau des décideurs des territoires.

**En ce qui concerne les partenariats multipartites :**

- ▷ **Le développement de lieux de partenariat entre les acteurs publics (dont les Etats) et privés au niveau des pays doit être favorisé largement** pour permettre une compréhension des métiers et contraintes de chacun et favoriser ainsi les plus fortes complémentarités pour des politiques et des projets efficaces et durables
- ▷ **La création d'un réseau entre ces partenariats du Nord et du Sud doit être fortement encouragée**
- ▷ **Le Partenariat Français pour l'Eau a un rôle à jouer en ce sens**